

COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 18 heures 30, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, légalement convoqué le 7 février 2020, s'est réuni dans l'espace Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Nicolas DUMONT

Etaient présents : Pascal BAHU, Loïc BINARD-LAURENT, Jean-Pierre BOUDINELLE, Michel BOUTIN, Yves BUTEL, Bernard DAVERGNE, Robert DEBRAY, Frédéric DELOHEN, Philippe DESCAMPS, Louissette DOMET, Anne-Marie DORION, Nicolas DUMONT, Stéphane HAUSSOULIER, Guy HAZARD, Dominique HENOCQUE, Jean-Pierre LAVAL, Christophe MENNESSON, Laurent PARSIS, Annie ROUCOUX, Jean-Claude ZBOROWSKA

Etaient absents ayant donné pouvoir : Franck BOUCHEZ à Pascal BAHU, Gilles CROIZE à Loïc BINARD-LAURENT, Mathieu DOYEZ à Jean-Pierre BOUDINELLE, Sabrina HOLLEVILLE MILHAT à Bernard DAVERGNE, Vincent HETROY à Robert DEBRAY, Annie-Claude LEULIETTE à Louissette DOMET, Emmanuel DELAHAYE à Anne-Marie DORION, René CAILLEUX à Nicolas DUMONT, Jean-Marie HEMERLE à Stéphane HAUSSOULIER, Claude JACOB à Dominique HENOCQUE, Pascal LEFEBVRE à Jean-Pierre LAVAL, Eric MOUTON à Christophe MENNESSON, Marc DELANNOY à Laurent PARSIS, Patricia POUPART à Jean-Claude ZBOROWSKA

Monsieur le Président ouvre la séance et propose de désigner Anne-Marie DORION en qualité de secrétaire de séance conformément aux textes en vigueur.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 est approuvé.

1/ Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT, par le cabinet Citadia

2/ Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial

- Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Vu les articles R229-51 à R229-56 du Code de l'environnement,
- Vu la Stratégie nationale bas carbone (SNBC1 et projet de SNBC2, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), et le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) ;
- Vu le projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Hauts-de-France, et son volet climat, air et énergie, arrêté en séance plénière du Conseil Régional, le 31 janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2015 publiant le périmètre du SCoT Baie de Somme 3 Vallées ;
- Vu les délibérations des comités syndicaux de la Communauté de Communes du Vimeu (le 13 décembre 2017), de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme (le 30 novembre 2017) et de la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (le 28 mars 2018), confiant à Baie de Somme 3 Vallées l'élaboration du PCAET à l'échelle du SCOT ;
- Vu la délibération du 5 avril 2018, du Comité Syndical de Baie de Somme 3 Vallées, approuvant le lancement du PCAET du territoire de SCoT ;
- Vu la délibération du 6 juin 2019 du bureau syndical de Baie de Somme 3 Vallées approuvant la déclaration d'intention de son PCAET prévue à l'article R121-25 et conforme à l'article L121-18 du code de l'environnement ;

Exposé :

Le projet de PCAET du territoire de SCoT de BS3V est composé de :

- **Phase 1** : Un Diagnostic comprenant pour le territoire une estimation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de la séquestration de dioxyde de carbone (puits de carbone, y compris des productions biosourcées), de la consommation énergétique finale, de la production des énergies renouvelables ainsi qu'une présentation des réseaux de distribution et de transport d'énergie et une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
- **Phase 2** : Un rapport précisant les potentiels et scénarios chiffrés de production d'énergies renouvelables, de maîtrise des consommations d'énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de Polluants atmosphériques.
- **Phase 3** : Un plan d'action décliné à partir d'objectifs stratégiques et opérationnels, et comportant un dispositif de suivi et d'évaluation des actions et du pilotage adopté

Ces documents ont été établis en étroite concertation avec les acteurs et élus locaux aux cours de :

- **1 réunion de lancement et 4 réunions de Comité de Pilotage** composé des élus désignés par BS3V, la FDE80 et les EPCI à fiscalité propre. Il associe les gestionnaires de réseau (ENEDIS, GRDF) et les partenaires régionaux et locaux : Etat, Région, Département, ADEME et Chambres consulaires.
- **2 réunions de comité technique** composé de techniciens des membres du comité de pilotage
- **3 journées complètes d'ateliers partenariaux** pour construire la stratégie opérationnelle et le plan d'action, avec les acteurs du territoire : membres des comités de pilotage et technique, maires, associations environnementales, fédérations de professionnels du bâtiment, de l'énergie et des activités économiques du territoire, bailleurs sociaux...
- **1 à 2 réunions de concertation à l'échelle de chaque EPCI, avec les élus de leurs organes de décision** des 3 EPCI (bureaux élargis et/ou commissions environnement et/ou conseils communautaires)
- **Dans le cadre de la concertation préalable, 1 réunion de concertation à l'intention du public**

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir débattu, le comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de PCAET du territoire de SCoT Baie de Somme 3 Vallées, annexé à la présente
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches réglementaires relatives à la procédure administrative d'approbation du PCAET (consultation de l'Autorité environnementale, du Préfet de Région et du Président de la Région Hauts de France, du Public, etc...)

3/ Approbation du compte de gestion 2019

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état.

4/ Adoption du compte administratif 2019

Après avoir pris connaissance du document présenté par le Président et constaté que :

- les résultats de l'exercice sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :
 - En section d'investissement : un résultat de l'exercice de +17 153,15 € et un résultat reporté de l'exercice 2018 de +43 796,10 € soit un résultat de clôture de l'exercice 2019 de +60 949, 25 €
 - En section de fonctionnement : un résultat de l'exercice de + 137 233,55 € et un excédent reporté de l'exercice 2018 de 51,09 €, soit un résultat de clôture de l'exercice 2019 de +137 284, 64 €

Jean-Pierre LAVAL, doyen d'âge, invite les membres du comité syndical à se prononcer sur le compte administratif 2019.

Le comité syndical (le président ne prend pas part au vote) décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif du budget du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées pour l'exercice 2019

5/ Affectation des résultats définitifs

- Vu les résultats du compte administratif pour l'exercice 2019

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- Affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2019 soit 137 284.64 € en section de fonctionnement recettes – Article 002 résultat de fonctionnement reporté.

6/ Adoption du budget pour 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343.2
- Vu la délibération du Comité Syndical fixant les modalités d'amortissement des biens
- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses	120 373 €
Recettes	120 373 €

Section de fonctionnement

Dépenses	1 976 408 €
Recettes	1 976 408 €

Après avoir entendu l'exposé du président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2020 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement

4/ Fixation du montant des cotisations 2020 pour les communes et les EPCI

- Vu le budget primitif adopté pour l'exercice 2020
- Considérant la nécessité de fixer le montant des cotisations pour les communes et les EPCI adhérents

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de fixer le montant de la contribution à verser par les communes adhérentes à la mission « PNR » à 0,80 € par habitant

- de fixer le montant de la contribution à verser par les EPCI à 2,70 € par habitant
- de fixer la contribution pour les EPCI adhérents à la mission SCoT à hauteur de 1,50€ par habitant
- de dire que la population prise en compte pour le calcul des contributions de chacun sera la population DGF pour 2020 communiquée par la Sous-préfecture d'Abbeville.

8) retrait de la délibération portant sur la création du congé exceptionnel de départ en retraite

- Vu la délibération du comité syndical du 12 décembre 2019 relative à la création du congé exceptionnel de départ en retraite
- Vu le courrier du sous-préfet d'Abbeville en date du 9 janvier 2020 relevant l'irrégularité de la création de ce congé exceptionnel

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de retirer sa délibération en date du 12 décembre 2019

9/ Liste des arrêtés du Président pris dans le cadre de la délégation du Comité Syndical

DATE	N°	INTITULÉ
20/12/2019	TD-ND/2019.19	Portage de la plateforme « Proch'emploi » pour l'année 2020

10/ Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h40.

Fait à Abbeville, le 14 février 2020

Le Président,
Nicolas DUMONT